

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la greffière-trésorière
de la susdite municipalité que,

Conformément à l'article 6.1.1 du *Code municipal*, la Municipalité de Saint-Anselme a aliéné les biens ci-dessous mentionnés autrement qu'à l'enchère ou par soumission publique durant le mois de mars 2025.

Biens aliénés	Date	Acquéreur(s)	Prix
6 494 764	3 mars 2025	B.T.L Immobiliers inc.	58 941.51 \$
6 494 807	3 mars 2025	B.T.L Immobiliers inc.	67 845.49 \$
6 494 810	3 mars 2025	B.T.L Immobiliers inc.	67 845.49 \$
6 494 791	24 mars 2025	Thomas Ross et Livia Garneau	78 005.35 \$
6 494 787	24 mars 2025	Construction Réjean Morin inc.	67 845.49 \$
6 494 784	24 mars 2025	Construction Réjean Morin inc	67 845.49 \$
6 494 761	24 mars 2025	Construction Réjean Morin inc.	67 845.49 \$

Toute personne intéressée peut prendre connaissance des contrats de vente au bureau de la Municipalité, au 134 rue Principale à Saint-Anselme aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Anselme ce 31^e jour du mois de mars 2025.

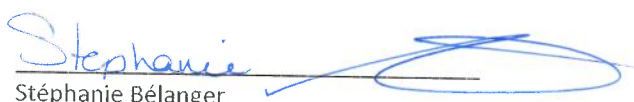


Stéphanie Bélanger
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidante à Saint-Anselme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le règlement n°437, soit le règlement relatif aux modalités de publication des avis publics, entre 11 et 17 heures de l'après-midi, le 31^e jour du mois de mars 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 31^e jour du mois de mars 2025.



Stéphanie Bélanger
Greffière-trésorière